

La majorité du conseil municipal a démissionné à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, déclenchant une nouvelle échéance électorale dans la commune.

La température dans la salle du conseil municipal est très vite devenue pesante à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ce jeudi soir, lorsque des voix se sont élevées, dénonçant un dialogue inexistant entre Agathe Becker, maire (DVD) de la commune et ses élus. La tension est devenue palpable, seize conseillers municipaux, dont quatre adjoints de la majorité, ayant décidé en amont de la séance de démissionner de leurs fonctions.

En cause, « une perte de confiance des élus, suivie d'un échec des tentatives de médiations » annoncée par Jean-Christophe Houplain, 7^e adjoint, et Benoît Mouchel-Drillot, au nom des seize démissionnaires. « Il y a un problème de fond, que vous refusez soit de voir, soit d'entendre », ont-ils estimé. Pour Laurent Gallois, « c'est un gâchis considérable, car nous perdons une mandature. » Jean-Louis Binick, 5^e adjoint au maire, explique cette décision forte par le fait que la mairie posait trop souvent son conseil face au fait accompli, sans concertation préalable.

Une décision mûrement réfléchie, qui a rendu le conseil très tendu. Deux points à l'ordre du jour ont mis le feu aux poudres : tout d'abord, l'embauche de deux nouveaux employés à la mairie. Des personnes qui, selon Agathe Becker, avaient déjà quitté leur CDI pour rejoindre l'équipe municipale. « Nous n'avons pas encore voté pour ! », s'indigne Julien Créatin, conseiller municipal indépendant. Et effectivement, le conseil a finalement voté contre. Julien Créatin enfoncera le clou, dénonçant que « cette assemblée est une chambre d'enregistrement. » Et Agathe Becker de répliquer que l'opposition « fait passer l'intérêt général après les querelles politiques. » Le deuxième sujet chaud, qui n'était pas à l'ordre du jour, a concerné le retour à la semaine de quatre jours, que l'édile a préféré programmer en 2018, déclenchant les sifflets de la salle, pleine à craquer.

Le malaise, latent, a donc pris fin : ces démissions en cascade provoquent mécaniquement de nouvelles élections qui ne pas seront organisées, a priori, avant l'hiver prochain.